



Projet Moyenne et Basse Romanche **Compte rendu atelier n°1 à Vizille :**

**Vizille, Notre Dame de Mésage, Montchaboud,
Jarrie, Champ sur Drac**

Date : 06 avril 2010 à 20h30 – Salle du Conseil Municipal à Vizille

Participants présents

Invités

M. Alain Royet (Vizille)
M. Christian Baret (Vizille)
M. Tonino Toia (Notre Dame de Mésage)
M. Frédéric Gros (Vizille)
M. François Tonnelle (Vizille)
Mme Christiane Cogne (Vizille)
M. Cédric Gramusset (Notre Dame de Mésage)
Mme Christine Challon (Brie)
M. Marc Giniès (Vizille)
Mme Reine Frobert (Notre Dame de Mésage)
M. Lionel Coiffard (Vizille)
M. Gaby André Vitinger (Champ sur Drac)
M. Jean-Paul Fourcroy (Notre Dame de Mésage)
Mme Joëlle Ceroni (Champ sur Drac)
M. Gilbert Zaboni (Champ sur Drac)
M. Jean-Louis Caix (remplace Mme Magdeleine Fasola) (Montchaboud)
M. Guy Buisson (Notre Dame de Mésage)
M. Jean-François Alessandri (Vizille)

Techniciens et bureaux d'études

M. Thierry Leroy (Sogreah)
M. Thierry Monier (Sogreah)
M. Christian Gay (Gay Environnement)
Mme Odile Daillot (Sinequanon')
M. Romain Lelièvre (Sinequanon')
M. Jean-Michel Cardona (modérateur de réunion)
M. Thomas Linossier (Symbhi)
M. Olivier Manin (Symbhi)

Synthèse des propositions qui seront mises à l'étude et présentées au prochain atelier

Péage de Vizille

Identifier les rejets d'eaux pluviales dans la digue rive droite de la Romanche (réseaux privés, publics) et leur importance.

Notre Dame de Mésage

Etudier le refoulement de la Romanche dans le Ruisseau des Ilats (question à mettre en parallèle de celle posée lors de l'atelier de St Barthélémy de Séchilienne). Etudier les risques de remontée, leur emprise et la nécessité de mettre en place un clapet anti-retour.

Préciser de manière plus générale les linéaires de digues confortés.

Un autre ruisseau s'écoule le long des habitations en aval du Grand Pont. Etudier le risque d'inondation des maisons en aval du Grand Pont par ce biais et préciser les aménagements éventuellement nécessaires, notamment à la confluence avec la Romanche en direction de Champ sur Drac.

Vizille – Notre Dame de Mésage

Préciser l'incidence de l'abaissement du lit de la Romanche sur la conduite d'alimentation en Eau Potable qui passe sous la Romanche entre Pré Grivel et Notre Dame de Mésage.

Seuil Tardy

Rechercher avec l'aide du Symbhi le dossier de réalisation du seuil auprès de la Direction Interdépartementale des Routes et apporter des éléments de connaissance complémentaires (objectif, constitution).

Préciser l'aménagement à réaliser pour le ruisseau de la Touche (tracé aval, connexion avec la Romanche, raccordement à la passe existante).

Etudier les possibilités de maintenir le retrait du seuil et l'alimentation du micro-centralier qui a un droit d'eau et un projet de remise en service d'un pompage en rive droite.

Notre Dame de Mésage - Montchaboud

Au niveau du coude face à Montchaboud, étudier la possibilité d'élargir le lit en rive gauche pour redonner de l'espace à la Romanche, faire un milieu humide et limiter l'effet d'entonnoir vers Champ sur Drac.

En aval du bassin de décantation de la RN85, étudier la possibilité de valoriser le ruisseau en eau d'un point de vue environnemental (milieu humide, bras).

Un chemin existe jusqu'à la falaise entre Notre Dame de Mésage et Champ sur Drac. Etudier la liaison au-delà vers Champ sur Drac.

Vizille

Préciser la nécessité de poser des clapets anti-retour sur le gros collecteur d'assainissement débouchant directement dans la Romanche au niveau du secteur du Rond-Point.

Etudier la possibilité d'aménager un cordon paysager le long du site des VFD (digue rive gauche en amont du Grand Pont).

Champ sur Drac

Prendre en compte l'exutoire du ruisseau de Champ et identifier les risques de remontée.

Préciser quel est le niveau pris en compte sur le Drac en aval dans les outils de simulation hydraulique et pour l'établissement des cartes des aléas hydrauliques. Préciser l'inondabilité du secteur confluence Drac – Romanche et affiner si possible les cartes des zones inondables avant et après projet.

Entre le pont des Patrières et le pont du chemin de fer (pont de la Madeleine), étudier la nécessité d'un confortement en rive droite. Un tronçon a déjà été réalisé en urgence avec l'AD Isère Drac Romanche. En rive gauche, présence d'un point bas : préciser le risque d'inondation de jardins.

Les piles du pont de la Madeleine sont constituées d'enrochements, ce qui entraîne la formation d'embâcles. Préciser ce risque et étudier la possibilité de les remplacer par des palplanches plus profilées pour limiter ce risque.

Toute la plaine

Compléter la réflexion sur le nombre et la position des déversoirs de sécurité.

Autres réflexions

M. Coiffard évoque la lenteur des procédures : 7 ans pour débloquer la situation.

Secteur 3 :

Saint Pierre de Mésage – Bancs

M. Toia indique qu'il y a 10 ans à St Pierre, la Romanche passait plus à droite sur la place d'un ancien banc. M. Tonnelle précise que les arbres étaient auparavant coupés sur les bancs. M. Gros ajoute qu'après enquête auprès des anciens, ceux ci allaient couper le bois sur les bancs pour se chauffer. M. Alessandri affirme qu'il y avait des dragages dans le lit. Mme Challon confirme la présence d'une drague dans les années 30 vers le pont des Papeteries. M. Leroy répond que le dragage est interdit aujourd'hui. Mme Cogne évoque l'entretien contrôlé qui sera mis en place sur l'Isère amont. M. Manin explique le principe de la plage de dépôt qui sera mise en place sur l'Isère et probablement à la confluence Romanche - Vénéon.

M. Toia attire l'attention sur le ruisseau en rive gauche qui conflue sur un banc près du terrain de sport de Notre Dame de Mésage (voir point d'étude).

Confortements des digues au Péage de Vizille

M. Alessandri demande comment seront traitées les sorties des Eaux Usées et Eaux Pluviales dans les digues. M. Monier explique la nécessité de la mise en place d'un clapet anti-retour.

M. Tonnelle explique que la digue est actuellement en mauvais état sur ce secteur-là (cartes aléas). Est-ce que le projet le prend en compte ? M. Monier affirme que des sondages géotechniques et géophysiques sont en cours pour affiner le diagnostic.

M. Coiffard indique qu'il est nécessaire de se coordonner pour la réorganisation des sorties des eaux pluviales. Il faut se référer au Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial de 2002 de Vizille pour déterminer la responsabilité des travaux (riverains, commune). Une réponse sera formulée lors du prochain atelier.

M. Coiffard demande comment s'articule le projet avec le projet de déviation routière et comment sera conçue la déviation. M. Manin rappelle que les études sont en cours : le tracé est arrêté à cet endroit mais encore en discussion dans la traversée du Péage de Vizille. C'est la Direction des Routes du Conseil général qui réalisera les travaux. Cette partie de la déviation sera conçue comme une digue. Sur le tronçon à l'amont, ce sera le Symbhi le maître d'ouvrage des travaux de confortement de la digue et la berge.

M. Vitinger demande si toutes les digues vont être traitées de la même manière (matériaux, blocs, enrochements, sabot) en fonction de leur situation par rapport à la rivière. M. Monier répond que le risque est différent selon qu'il y ait un franc bord ou pas.

Confortements des digues vers Jouchy

M. Alessandri rappelle que le Sierg a empiété sur le lit de la rivière entraînant la formation d'un entonnoir. Il demande quelles sont les conséquences sur la ligne d'eau à l'amont. M. Monier répond qu'effectivement c'est l'endroit le plus étroit du tronçon. La vitesse d'écoulement est donc la plus grande, des protections en enrochements sont prévues pour ce risque plus fort. La rehausse est prise en compte.

M. Toia demande des précisions sur les accès à la rivière. Mme Daillot souhaite des précisions sur les attentes des usagers pour proposer des types d'accès à mettre en place. M. Toia répond qu'il faut un peu de tout en types d'accès, mais qu'il est dangereux d'en positionner sur les enrochements.

La protection rapprochée du Hameau du Pont nécessitera probablement la réalisation d'un merlon ou d'un muret ce qui entrainera l'enlèvement de la végétation existante. M. Coiffard rappelle que le statut du foncier au bord est privé.

Mme Daillot explique qu'un départ en canoë kayak est envisageable dans ce secteur car il présente l'avantage du débit par le canal de restitution d'EDF. Plus en amont, la lame d'eau est plus fine. M. Toia affirme qu'il faut étudier les autorisations d'accès au lit.

M. Baret précise que lors de la crue de 2008, la digue entre le canal de restitution et la Romanche était submergée.

Secteur 4 :

Seuil Tardy

M. Buisson explique que la réalisation du seuil Tardy a été présentée au début comme une parade au débordement de la Romanche et pour protéger les piles du Grand Pont. Il demande pourquoi le retirer aujourd'hui. M. Leroy précise que le retrait du seuil permettra d'abaisser la ligne d'eau. Des travaux permettront de protéger les piles du pont. M. Buisson précise que les piles du pont seraient construites sur des madriers en bois qui nécessiteraient de rester en permanence immergées pour assurer leur pérennité. Le Symbhi contacte la DIR (avec l'appui de M. Toia) ou recherche dans les archives de la mairie le dossier sur le Grand Pont et le seuil Tardy. Des compléments d'information seront apportés lors du prochain atelier.

M. Toia et Mme Cogne demandent comment sera alimenté le canal St Joseph en rive droite et que va devenir son accès. Mme Cogne précise qu'en 1968, une vanne est restée ouverte lors de la crue provoquant l'inondation des terrains à l'aval. Ce canal longe actuellement la voie express et les jardins ont rogné sur le canal. A l'époque, le responsable du canal réalisait même une digue dans le lit de la Romanche qui remontait jusqu'au Grand pont pour alimenter le canal.

M. Manin explique être au courant du projet du micro-centralier et que le MOE est saisi de cette question de conflit d'usage (voir point d'étude).

M. Alessandri demande des précisions techniques sur les modalités d'enlèvement du seuil Tardy et M. Tonnelle interroge le maître d'œuvre sur le devenir des matériaux atterris en amont du seuil.

M. Manin présente l'enjeu du Lotissement du Moulin. M. Buisson précise que des projets de rehausse n'ont pas abouti par le passé en raison de différentes circonstances.

Aménagement ruisseau de la Touche :

M. Toia précise que, malgré le busage du ruisseau, les poissons remontent grâce à la présence d'une passe et de puits de lumière.

M. Gramusset explique qu'un autre ruisseau est présent le long des habitations en aval du Grand Pont. Le niveau d'eau est monté de 80 cm en 2008 et a inondé plusieurs maisons en aval. Ce ruisseau est busé dans sa partie aval avant de se jeter dans Romanche. Selon M. Toia, un canal alimentait ce ruisseau, et il y avait des poissons. Il a été rebouché au moment des travaux du SIADI. Quand les niveaux d'eau sont hauts, la Romanche remonte et une résurgence apparaît. Le maître d'œuvre doit étudier finement le risque inondation des maisons en aval du Grand Pont (voir points d'étude).

Rive Gauche – Notre Dame de Mésage :

M. Toia explique la configuration de la digue au niveau du Pont Pasteur (CD101) :

- en amont, présence d'une Glissière en Béton Armé (GBA).
- entre le Pont Pasteur et Grand Pont : pas de vraie digue, cependant une rehausse de terrain est présente grâce à la canalisation du SIADI.

Au niveau du coude de Montchaboud, il évoque la possibilité d'élargir le lit pour limiter l'effet d'entonnoir vers Champ sur Drac. Il affirme que les terrains ne sont pas hauts et que des castors sont présents.

Un ruisseau peu en eau est identifiable en aval du bassin de décantation de la RN85 : étudier la possibilité d'aménager un milieu humide ou un bras (voir points d'étude).

Aménagements paysagers en Rive Gauche

Mme Daillot explique qu'il n'y a pas de possibilité de passer d'une rive à l'autre. Plusieurs passages de pêcheurs sont identifiés.

Un chemin existe jusqu'à la falaise entre Notre Dame de Mésage et Champ sur Drac. La liaison au-delà vers Champ sur Drac est à étudier.

Une discussion s'engage sur ce qu'on entend par piste cyclable : M. Gros souhaite distinguer ce cas à celui de Grenoble, et préfère une piste plus naturelle adaptée aux VTC, en stabilisé plutôt qu'en enrobé afin d'éviter le développement du passage des scooters et voitures.

Il faut garder le côté paysager et calme en rive gauche et limiter les aménagements. Il restera de la végétation des deux côtés.

M. Toia et Mme Frobert signalent la présence de nombreux pêcheurs vers le Seuil Tardy.

M. Manin précise enfin que la réalisation d'une passerelle pour passer d'une rive à l'autre a été étudiée de manière sommaire par le Symbhi : cet aménagement ne fait pas partie du projet Symbhi, et le cout est trop élevé pour le projet.

M. Cardona affirme que l'accès à la berge en rive gauche depuis le Grand Pont est délicat car trop pentu.

Confortements et aménagements paysagers de la digue rive droite

M. Gros attire l'attention sur la zone dangereuse en aval du Péage de Vizille : le trajet sur les digues est un raccourci connu. Un commerce (motoculture) est néanmoins desservi.

Mme Daillot demande si le double sens est à maintenir ou s'il faut préférer un aménagement de zone de rencontre comme dans les centres-villes. M. Coiffard signale qu'un sens unique implique l'aménagement d'une boucle de 1 km. M. Alessandri souhaite qu'une réflexion soit menée sur un plan de circulation dans le Péage de Vizille.

Mme Daillot évoque la possibilité d'enterrer les lignes aériennes à cet endroit à l'occasion des travaux.

M. Fourcroy en tant que représentant de l'association pour le développement des transports publics dans le sud Grésivaudan souhaite la remise en service tram / train sur la voie de chemin de fer entre Vizille et Jarrie. Il évoque la possibilité de mettre en place un parc relais vers le rond-point du musée. Une continuité vers la piste cyclable doit être maintenue. Mme Ceroni complète en disant que la voie ferrée reste inscrite au réseau national et qu'il n'y aura pas de déclassement possible.

Secteur 5 : Champ sur Drac

M. Zaboni rappelle la nécessité de bien référencer l'exutoire du ruisseau de Champ sur Drac. Il demande s'il y a besoin d'une passe à poisson sur ce cours d'eau et s'il est possible d'ouvrir le linéaire actuellement busé. Ces questions relèvent du Contrat de rivière.

Mme Ceroni demande des précisions sur les zones inondables à l'aval au niveau de la confluence Romanche / Drac (voir point d'étude).

M. Zaboni demande d'étudier la nécessité d'un confortement en rive droite entre le pont des Platrières et le pont du chemin de fer (pont de la Madeleine). Un tronçon a été réalisé en urgence avec l'AD Isère Drac Romanche. En rive gauche, il y a aussi un point bas et un risque d'inondation de jardin (voir point d'étude).

Les piles du pont de la Madeleine sont constituées d'enrochements, ce qui entraîne la formation d'embâcles. M. Zaboni demande d'étudier la possibilité de les remplacer par des palplanches profilées pour limiter ce risque (voir point d'étude).

Un creusement en rive droite se forme du fait de la configuration du lit. Il serait nécessaire de travailler l'îlot en rive gauche pour éviter un fort courant en rive opposée. M. Monier répond que ce site a peu évolué durant la dernière décennie.

Déversoirs de sécurité et clapet anti retour Tolentin :

M. Alessandri demande une réflexion sur le choix des sites de déversoir de sécurité. M. Toia confirme qu'au-delà d'une crue centennale, il faudra organiser l'évacuation des personnes.